

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 SEPTEMBRE

« Nourris par la Patrie »

On s'est souvent demandé à quoi pourrait bien servir exactement l'institution dite « Bourse du travail. » Un jour, un des organisateurs eut un accès de franchise. « Ce sera, dit-il en substance, un centre pour l'organisation de la guerre contre le patron. » L'explication avait sa valeur, mais elle était incomplète. Arme de guerre, la Bourse l'a été, l'est et le sera. Elle ne borne point à cela son rôle. Elle joue pour un certain nombre d'amis du peuple le rôle de « vache à lait. »

On y peut gagner sa vie, et la plupart du temps beaucoup mieux que si on se livrait à quelque travail utile.

Une publication officielle et statistique, l'Annuaire de la Bourse du travail, nous apporte à cet égard quelques renseignements tout à fait topiques.

On sait, par exemple, qu'un crédit de 50,000 francs avait été voté pour la réception des délégations ouvrières. Le Conseil municipal avait accordé 20,000 francs pour le même objet. L'Annuaire nous fait connaître à ce sujet que les membres de la « permanence, » c'est-à-dire les citoyens qui restaient tout le jour à la Bourse du travail pour recevoir les délégations, ont été payés à raison de 40 francs par jour, plus le « remboursement de leurs frais. »

C'est un joli traitement et on comprend qu'un jour le citoyen Habinet ait demandé qu'on procédât au remplacement des membres de la commission qui avaient déjà touché six cent francs depuis le commencement de l'année. Il n'est pas juste en effet que « l'assiette au beurre » reste toujours dans les mêmes mains.

Ce chiffre de dix francs par jour, plus les frais, paraît, du reste, être un tarif convenu. On le voit accordé uniformément à tous les délégués qu'on envoie étudier et probablement encourager des grèves. Parfois aussi les membres de la commission songent qu'une promenade à la campagne est fort agréable. Alors on va par exemple avec quelques délégués visiter la manufacture de Sèvres Ce jour-là, pour soixante et onze délégués, la note monte à 555 fr. se décomposant ainsi : voitures, 180 fr.; déjeuner, 225 fr.; rafraîchissements, 100 fr.; imprévu et service, 50 fr.

Du reste, sur le compte de l'emploi des cinquante mille francs, on voit figurer pour 14,367 francs « d'emargements », c'est-à-dire de sommes que se sont fait attribuer les délégués. D'autre part, sur la subvention de vingt mille francs qu'accorde le Conseil municipal, 500 fr. sont pris soit pour donner des gratifications, soit pour donner des « jetons de présence » aux membres des commissions.

On sait le succès qu'obtint en 1848 le Chant des Girondins. Lors de la création des ateliers nationaux, on parodia l'hymne célèbre ou du moins son refrain. On imaginait que les « travailleurs » des ateliers nationaux chantaient :

Nourris par la Patrie,
C'est le sort le plus beau, etc.

La tradition ne s'est parait-il pas perdue. Elle a été pieusement recueillie par certains membres de la Bourse du travail.

JACQUES D'AULNE.

LETTRE DU GÉNÉRAL BOULANGER

La Voix du Peuple, organe du général Boulanger, a publié la lettre suivante :

« Mon cher ami,

« Je n'ai pas à répondre pour le moment à un complément de réquisitoire, qui ne peut manquer de s'ajouter à celui du procureur général, et dont la discussion ne pourra venir utilement que lors de la révision du procès de la Haute-Cour.

« Je ne peux pas qualifier ceux qui ne m'ont entouré que pour m'exciter à des fautes, à des compromissions, à des imprudences, même à des attentats, pour surprendre mes secrets et se faire payer des prétendus services qui leur étaient payés d'autre part. J'ai eu le tort de ne pas écouter les avertissements d'amis qui me mettaient en garde contre leurs manœuvres et leurs futures dénonciations. J'ai payé ce tort de la proscription qui était utile pour m'apprendre à connaître les hommes, si on peut appeler ainsi ceux qui font le répugnant métier de pourvoyeur de la Haute-Cour, après m'avoir demandé de les recommander devant le suffrage universel.

« Vous connaissez mes opinions et mes sentiments et vous savez l'entière vérité sur mes actes perfidement dénaturés et sur les mobiles qui les peuvent justifier.

« Il serait inutile de les expliquer aujourd'hui. D'ailleurs, dans les procès, les plaidoiries ne viennent qu'après les réquisitoires, les témoignages qu'après les dénonciations.

« Il a fallu attendre pour que ceux qui ont exploité mon nom et qui ont voulu faire de moi l'instrument de leurs vilaines passions, se fissent connaître. Il faut attendre encore pour dire l'entière vérité et pour que des témoignages certains et mes actes en démontrent la sincérité.

« Je me suis fait de la patience un devoir dont je ne me départirai pas. Continuez, sans vous laisser troubler par d'indignes manœuvres dont le temps et la conscience publique feront justice, votre propagande républicaine et socialiste, et prouvons par notre conduite, à ceux qui ont eu confiance en nous, que nous sommes dévoués à la cause du peuple et de la République à laquelle appartient ma vie.

« Général BOULANGER. »

La vie du *brav'général* n'appartient-elle pas aussi un peu à M^{me} X. ?

Pauvre ancien grand homme !

D'autre part, le général Boulanger a fait à un rédacteur de l'*Intransigeant*, envoyé à Jersey pour le questionner sur les *Coussins du Boulangisme*, la réponse suivante :

« Je n'ai rien à dire et je n'ai pas de réponse à faire, car je n'ai pas à me mêler de la publication dont vous me parlez. Cette publication est une ordure politique. Je me réserve, quand le moment sera venu, de dire mon sentiment sur cette campagne et sur ceux qui la mènent. »

Brav'général toujours menaçant, mais pas dangereux. Le silence lui conviendrait mieux que le bruit, et si on en fait trop autour de son nom, son rôle à lui serait de se taire.

A PROPOS DE COUPS D'ÉTAT

Il y a un *tolle* général contre Naquet, parce qu'il a avoué avoir conseillé au général Boulanger d'employer la force. Les boulangistes, faisant les étonnés, lui disent qu'il n'est plus digne d'être républicain.

M. de Cassagnac répond à ces scrupuleux qui s'indignent si fort et qui d'ailleurs savaient tout, qu'on peut être républicain et faire ce pendant des coups d'Etat.

« Je vous demande un peu si les républicains ont jamais fait autre chose que d'employer la force contre la légalité !

« Quelle est donc la date choisie pour fêter la République ?

« N'est-ce pas le 4 juillet, jour où la légalité était représentée par le gouverneur de Launay, jour où, il y a cent ans, l'émeute se ruait sur la Bastille ?

« La fête de la République est donc la fête de l'émeute.

« Et le 10 août, où était donc la légalité, si ce n'est aux Tuileries, bombardées par l'émeute ?

« Et le 29 juillet 1830, où était la légalité, si ce n'est autour de Charles X ?

« Et le 24 février, où était la légalité, si ce n'est avec Louis-Philippe ?

« Et le 4 septembre, n'était-ce pas l'Empire qui était la légalité ?

« Cela n'a pas empêché les républicains d'éterniser ces victoires de l'émeute par la colonne de juillet, par des médailles commémoratives et par des pensions.

« Il fut un temps où, pour les républicains, l'insurrection était le plus saint des devoirs.

« Et le major Labordère n'a dû son succès qu'à ses velléités de révolte.

« C'était le temps où ils n'étaient pas au pouvoir.

« Mais quand ils le détiennent, l'insurrection est le dernier des crimes.

« Car ce pouvoir, qu'ils passent leur vie à voler aux autres, ils n'entendent pas qu'on le leur prenne.

« Et quand ils sont bien installés chez eux, ils proclament que l'ère des révolutions est close.

« La seule légalité qui soit respectable, c'est la leur ; la seule constitution immuable, la leur ; les seules insurrections permises, les leurs ; les seules révolutions immaculées, les leurs, rien que les leurs.

« Et infâme est celui qui voudrait leur faire ce qu'ils ont fait à tous les gouvernements.

« C'est odieux, c'est stupide, mais comme c'est naturel ! »

M. ÉDOUARD GRIMBLLOT

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Edouard Grimblot, directeur de la *Correspondance nationale*, président de l'Association de la Presse monarchique et catholique des départements.

M. Edouard Grimblot était âgé de cinquante-sept ans.

Ancien officier de cavalerie, il rédigea, dans la Nièvre et l'Allier, des journaux royalistes.

En 1879, il prit la direction de la *Correspondance parlementaire les Nouvelles*, qui se publie aujourd'hui sous le titre la *Correspondance nationale*.

Homme de cœur et de talent, M. Edouard Grimblot avait su, par la loyauté de son caractère, l'activité de son esprit, la sûreté de ses relations, se concilier la sympathie de ses confrères et mériter la confiance des représentants du parti monarchique, dont la *Correspondance nationale* est l'organe autorisé.

M. Edouard Grimblot était l'auteur de plusieurs romans qui lui avaient valu de faire partie du Comité de la Société des gens de lettres.

Cette perte sera vivement ressentie dans la Presse monarchique, où M. Edouard Grimblot était aussi estimé qu'aimé de tous ses confrères.

Ch. D.

LE RAPPORT OFFICIEL

Sur le cyclone de Saint-Claude

Le préfet du Jura vient d'envoyer au ministre de l'intérieur un rapport détaillé sur les dégâts causés par le cyclone à Saint-Claude et dans les localités voisines.

Ces dégâts sont plus épouvantables qu'on ne l'avait cru tout d'abord, et jamais pareille catastrophe ne s'est produite dans la région.

D'après les évaluations les moins pessimistes, les pertes, pour la ville de Saint-Claude, se montent à 2,500,000 francs, dont 1 million 1/2 est à la charge d'ouvriers et de personnes peu aisées qui n'ont plus d'espoir que dans la charité publique.

D'autre part, la pluie, qui n'a cessé de tomber le 23 août et dans la nuit du 23 au 24, a causé dans les maisons privées de leurs toitures d'immenses dégâts ; enfin, les fabriques, à quelques rares exceptions, ont été tellement endommagées, que le travail a été forcément suspendu et que le chômage parachevéra certainement la ruine de la population saclaudienne composée presque exclusivement d'ouvriers.

Dans les localités voisines, les dégâts causés au domaine de l'Etat, du département et des communes, sont incalculables.

Des forêts entières ont été renversées par l'ouragan ; les édifices publics ont été en partie démolis et plusieurs villages ou hameaux, entre autres Larrivoise, Saniset et Vers-l'Eau, sont presque totalement détruits. A mesure que les communications étaient rétablies, les plus tristes nouvelles arrivaient de tous côtés, et aujourd'hui, sans parler des pertes supportées par les propriétaires aisés, on peut évaluer à 560,000 francs celles subies par les petits cultivateurs, totalement ruinés à présent et réduits à l'extrême misère.

En somme, tant pour la ville de Saint-Claude que pour les localités environnantes, les dommages causés aux nécessiteux, ouvriers et petits cultivateurs, s'élèvent à plus de 2 millions.

Paris, 4^{er} septembre 1890.

Après une réponse des primes aussi satisfaisante que celle de samedi et une liquidation commencée sous d'aussi heureux auspices, nos rentes devaient s'affermir dans leurs cours, elles font plus, elles les dépassent de près d'un demi-point; nous retrouvons le 3 0/0 à 95.75; le 4 1/2 0/0 à 106.60.

Les sociétés de crédit, suivant l'exemple de nos rentes, continuent leur mouvement de hausse en se consolidant. Le Crédit Foncier profite du rachat des vendeurs à découvert et s'établit à 4,315. La Banque de Paris traite aux environs de 860; la Banque d'Escompte à 526 avec des tendances à la hausse. Le Crédit Lyonnais s'approche de plus en plus du cours de 800 et finit à 791. Le Crédit Mobilier longtemps à 430 progresse à 436.25. La Société Générale ne se fixe pas encore au pair mais on est bien près. La Société de Dépôts et Comptes courants, très calme, enregistre le cours de 600.

La Banque Nationale du Brésil que des nouvelles contradictoires au sujet du ministre des finances de la nouvelle république avaient fait osciller de 635 à 610, reprend le cours de 620, auquel on l'a compensée.

L'action des Immeubles de France s'échange aux environs de 450, pendant que les obligations exceptionnelles du gouvernement espagnol dont elle jouit, la 1^{re} hypothèque sur la ligne qui lui assure un revenu sans aléa, l'intérêt de 45 fr. et la prime de remboursement de 214 fr. qui lui revient, en font une des valeurs les plus appréciées.

En valeurs minières nous constatons : Le Gold Trust, à 52.50; les Pierreries de Ceylan, à 48; l'action de l'Hispano-Néerlandaise, à 29 fr. Les Chemins Economiques font 415.

NOUVELLES MILITAIRES

L'ARMÉE DE MER

Il ne sera pas désigné de jeunes soldats de la classe de 1889 pour les équipages de la flotte, les engagements volontaires ayant atteint le chiffre réglementaire.

Tous les conscrits qui, au moment du conseil de révision, en ont fait la demande seront affectés au contingent des troupes de marine.

Une tolérance de taille (1^m60) sera accordée aux hommes dirigés sur le régiment d'artillerie de marine, qui exercent l'une des professions de tailleur, bottier, maréchal-ferrant, sellier ou bourrelier.

BOURSE DE PARIS

Du 4^{er} Septembre 1890

3 0/0	95 55
3 0/0 amortissable	96 90
4 1/2	106 60

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUESTMUSIQUE DU 77^e DE LIGNE

Le concert donné hier par la musique du 77^e de ligne, et dont nous avons publié le programme, a été des plus attrayants. Cette musique a acquis depuis l'année dernière de sérieuses qualités; elle possède, entre autres avantages, un groupe de clarinettes distingués dont les remarquables unissons, ainsi que la pureté des nuances et des sons, placent les artistes de M. Foare au rang de ceux des meilleures musiques militaires.

Le régiment a quitté Saumur ce matin à 3 heures.

Les travaux de réfection de la gare d'Orléans sont commencés, et vont être menés activement. Pendant que les ouvriers sont là, on ne ferait pas mal de faire démolir l'affreuse maisonnette restée inachevée sur la place de la Gare, et qui devait servir de bureau aux tramways saumurois. Actuellement, cette baraque sert de... *buen retiro* non inodores. C'est tout simplement infecte.

ACCIDENT AUX TRAVAUX DE LA GARE
D'ORLÉANS

Dans la journée d'hier, le nommé Dupuy, maçon, occupé aux travaux de la gare d'Orléans, a fait une chute assez grave.

Un médecin, appelé aussitôt, a donné ses soins au blessé qui ressentait de vives douleurs internes et rendait du sang par la bouche.

Il a été transporté à son domicile, rue de Fontevault, quartier de Nantilly.

TRAITEMENT DES VIGNES PHYLLOXÉRÉES

Nous apprenons qu'à la date du 28 août dernier, par arrêté préfectoral, une Commission a été nommée sous la présidence de M. Cottineau, sous-préfet. Étaient présents : MM. Perea, Cartier, Bidault, jardinier en chef du Jardin botanique, etc., pour contrôler le traitement des vignes fait par M. Lacroix, contre le phylloxéra.

Deux pièces de vignes contaminées, appartenant à MM. Landais, négociant, et Sanzay, propriétaire à Chacé, ont été mis à sa disposition.

Indépendamment de cette Commission, jeudi prochain, une réunion de propriétaires et de notabilités aura lieu, afin de visiter les vignes traitées depuis deux ans par M. Lacroix, et dont le résultat en production et végétation est surprenant.

POUDRE DE CHASSE

Une nouvelle poudre de chasse spéciale, dite pyroxylée, au prix de 26 fr. 80 le kilogramme pour les débitants et 28 fr. pour les consom-

mateurs, vient d'être mise en vente par l'Etat; elle est livrée en boîtes de un et deux hectogrammes. Ce nouveau produit peut être conservé, comme les poudres de chasse ordinaires, sans précautions spéciales.

Il est vendu actuellement trois espèces de poudres de chasse aux prix désignés ci-après par kilogramme :

Poudre spéciale extra-fine : débitants, 18 fr. 75 ; consommateurs, 19 fr. 35.

Poudre forte surfine : débitants, 14 fr. 40 ; consommateurs, 15 fr.

Poudre fine : débitants, 11 fr. 25 ; consommateurs, 11 fr. 85.

En ce qui concerne la poudre fine (ordinaire) et la poudre superfine (forte), il a été créé, sans augmentation de prix, quatre types nouveaux contenant chacun un nombre déterminé de grains au gramme; ces types sont désignés sous les nos 0 à 3 pour la poudre fine (ordinaire) et sous les nos 1 à 4 pour la poudre de chasse superfine (forte). Il n'y a pas de types plus fins que le n° 4 de la poudre de chasse forte, lequel se rapproche beaucoup de la poudre extra-fine.

CHINON. — La statue de Jeanne d'Arc. —

Dans la séance du Conseil municipal de Chinon du 29 août, M. Delaunay a fait la proposition suivante :

« Messieurs,

« Il y a déjà quelque temps, j'avais émis l'idée à plusieurs de mes collègues d'élever une statue à Jeanne d'Arc; aujourd'hui certaines personnes, paraît-il, voudraient prendre l'initiative d'une souscription publique.

« Je pense qu'il est du devoir du Conseil municipal de prendre cette initiative.

« Cette belle figure de Jeanne d'Arc, symbole de patriotisme et de dévouement, qui chassa l'étranger et refit la patrie, appartient à tous, et tous nous devons participer à honorer sa mémoire en lui élevant un monument digne d'elle.

« Je propose qu'une souscription nationale soit ouverte; que le Conseil municipal vote une somme de mille francs, et ouvre de suite la souscription en s'inscrivant pour cette somme;

« Que le conseil tout entier forme le comité et que le maire en soit le président.

« Pour donner plus d'éclat à cette manifestation, je propose d'y faire participer toutes les femmes, dont Jeanne d'Arc représente les plus nobles sentiments, en offrant la présidence d'honneur à M^{me} Carnot, et en mettant cette œuvre vraiment nationale sous le patronage de toutes les femmes de France ».

Tous les membres présents ont voté avec enthousiasme la proposition, et le Conseil s'est constitué en Comité d'initiative, dont M. Herpin, maire, a été nommé président.

L'incendie de la rue Baron, à Nantes

Dimanche, vers midi et demi, le quartier des rues Baron et Laënnec, à Nantes, a été mis en émoi par un violent incendie qui s'est déclaré dans des magasins appartenant à MM. Souchu, marchand de bois; Poussin, corroyeur; Gagey, entrepreneur de déménagements; Maidon, charpentier, et Jouette, vannier.

Le feu a pris naissance dans une cloison en planches surmontant un mur en pierres qui sépare le chantier de M. Maidon de celui de M. Souchu.

L'incendie, alimenté par le foin, la paille, le bois, les marchandises de vannerie et autres, n'a pas tardé à prendre de grandes proportions.

Plusieurs hangars, écuries et des maisonnettes construites dans la cour de M. Souchu ont été la proie des flammes.

Le mobilier des divers habitants a pu être déménagé et les voitures de déménagement, ainsi que les chevaux de M. Gagey, ont pu être sortis et sauvés.

Malheureusement les marchandises de toutes sortes, les pailles et fourrages, ont été en partie détruites.

Les pertes ne peuvent, quant à présent, être évaluées, mais on estime qu'elles atteignent 200,000 fr.

Les premiers incendiés, MM. Souchu, Poussin, Gagey, Maidon et Jouette sont assurés.

Cinq locataires de M. Souchu, non assurés, se trouvent sans abri.

Les causes de l'incendie sont encore inconnues, mais on peut dire que le feu a dû couver quelque temps, car des voisins déclarent que toute la matinée ils ont senti une odeur de fumée dont ils n'ont pu se rendre compte.

Dès le commencement de l'incendie, les pompes à vapeur de la Ville et de la Chambre de Commerce et toutes les pompes à bras ont été amenées sur le lieu du sinistre et ont commencé à fonctionner.

En même temps des soldats de toutes armes, envoyés par le commandant de la place, arrivaient pour aider les pompiers.

À 4 heures, on était parvenu à se rendre maître du feu.

Sept personnes ont été blessées pendant l'incendie. Heureusement, toutes les blessures sont sans gravité.

Les blessés ont reçu les soins de M. Beruyer, médecin municipal.

UN SAUVETAGE ÉMOUVANT

Nantes, 4^{er} septembre.

Hier, une bourrasque épouvantable a sévi sur la côte du Croisic, pendant que l'escadre se trouvait en rade. Les canots de ravitaillement n'ont pu aborder pour les provisions.

Au cours de cette tempête, neuf matelots se

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

XXIX. — LE MARCHÉ

Trois mois se sont écoulés et nous allons retrouver dans la salle des Pas-Perdus, au Palais de justice, à Paris, quelques-uns des personnages principaux de cette histoire.

Dans cette salle, si bruyante à certaines heures de la journée, avec son public d'avocats, d'huissiers et de plaideurs, deux hommes se promenaient, depuis quelques instants, d'un air d'impatience. L'un, simplement mais élégamment vêtu, était le docteur Belcourt, dont la magnifique barbe blonde atteignait déjà les proportions d'autrefois; l'autre, moins recherché dans sa mise, mais remarquable par sa figure fine et intelligente, était son ami Demoustier, l'avocat de Mâcon. Tous deux, en causant à voix basse, regardaient fréquemment à droite et à gauche, comme s'ils eussent attendu quelqu'un qui n'arrivait pas.

Enfin, ils virent venir de l'extrémité de l'im-

mense salle un gentleman de belle prestance; quoi qu'il fut un peu maigri et pâli, on reconnaissait sans peine le détective Jobson. Lui aussi semblait chercher quelqu'un et, dès qu'il eût aperçu les deux amis, il se dirigea vers eux.

On se salua poliment, mais avec une réserve réciproque.

— Messieurs, dit Jobson, vous avez désiré me rencontrer ici et je me rends à votre appel. Cependant, si vous attendez de moi quoi que ce soit de contraire à mon devoir professionnel et à mon devoir d'Anglais, je dois vous dire tout d'abord que vous perdez votre temps.

Belcourt ne put se contenir et répliqua avec chaleur :

— Avez-vous donc oublié, monsieur Jobson, les services que j'ai eu le bonheur de vous rendre, et n'ai-je pas quelques droits à votre gratitude? D'autre part, vous m'avez paru un homme honnête, avisé, d'intentions excellentes, et je ne puis croire que vous persistiez à comprendre dans l'accusation de faux une innocente femme...

— Paix! Belcourt, interrompit Demoustier. Vas-tu faire du sentiment avec ce brave Anglais qui, « pratique » avant tout, ne songe

qu'à remplir la mission dont son gouvernement l'a chargé? Laisse-moi parler... Je trouverai peut-être de meilleurs arguments que toi.

Jobson sourit, pendant que Belcourt baissait la tête en silence.

— Monsieur l'agent, reprit Demoustier, je n'ai pas besoin de vous rappeler la situation actuelle des choses. Malgré vos efforts et ceux de l'ambassade anglaise, vous n'avez pu obtenir l'extradition contre les auteurs du délit commis à Londres pour la fabrication et l'émission des fausses bank-notes; la loi française est formelle, et un de ces accusés ayant, paraît-il, émis en passant, à Paris, plusieurs de ces fausses valeurs, comme par manière d'essai, on a décidé que la cause serait portée devant le jury de la Seine. Aussi, d'ici à quelques jours, la chambre des mises en accusation devra-t-elle statuer sur cette affaire...

Le détective fit un signe affirmatif.

— Maintenant, continua Demoustier, quel sera le résultat du procès? Voici ce qui va arriver: Vous tenez Blaisot ou Eusèbe Blanchet, ainsi que vous l'appellez, et, comme il ne peut nier sa culpabilité, tant les preuves sont nombreuses et accablantes, il sera con-

damné aux travaux forcés. Or, il est déjà un échappé du bagne, et condamné par le jury, il est certain d'être envoyé en Nouvelle-Calédonie pour le reste de ses jours. Cette réparation ne doit-elle pas vous suffire, et que gagnerez-vous, que gagnera la banque d'Angleterre à poursuivre avec acharnement d'autres coupables... qui sont en fuite et que vous ne découvrirez peut-être jamais?

— Sauriez-vous où ils sont, vous? demanda Jobson avec vivacité.

— Je n'ai pas à m'expliquer sur ce point... Du reste, j'ai seulement qualité pour parler en faveur de Mme Deluzy, une pauvre femme ignorante et crédule, qui, si elle comparait devant le jury, serait certainement acquittée.

— Je ne dis pas non, répliqua l'Anglais; mais j'ai été chargé de rechercher, de faire arrêter et de faire punir les auteurs d'un crime abominable; je dois remplir ma tâche, sans égard pour personne et sans faiblesse...

— On serait capable, dit Demoustier avec une légère ironie, de vous refuser la prime de mille guinées qui vous a été promise en cas de succès complet!

Jobson fit une grimace et poursuivit :

trouvaient sur l'épave du *Lady-Asila*, échoué sur les rochers du Four.

Pendant trois heures, une chaloupe essaya d'adorder les rochers sans pouvoir y parvenir.

C'est alors que le yacht *Tjemla*, à M. Blondel, sortit du port du Croisic, piloté par les deux patrons Champel et La Darce, et, après deux heures de lutte contre une mer furieuse, parvint à accoster l'épave et à sauver les neuf malheureux qui s'y cramponnaient.

Les canots de sauvetage du Croisic et de la Turballe étaient sortis de leur côté pour se porter au secours des naufragés.

Celui du Pouliguen était arrivé au Croisic sur un chariot.

Le *Tjemla* est rentré dans le port, aux applaudissements des nombreuses personnes qui stationnaient sur la jetée.

LA BAIGNOIRE DU SOUS-PRÉFET

A la dernière séance du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, M. Le Hérisse déposa le rapport suivant :

« Messieurs, on nous demande de vouloir bien voter un crédit de 4,025 fr. 40 pour l'installation à la sous-préfecture de Fougères : 1° Des eaux dans la cuisine ; 2° pour l'aménagement d'une salle de bains.

» Tout en comprenant combien il serait avantageux pour les domestiques de M. le sous-préfet que l'eau vint à eux plutôt que de l'aller chercher ; tout en reconnaissant tout l'agrément qu'il y aurait pour M. le sous-préfet de Fougères à posséder chez lui une salle de bains aménagée d'après les derniers perfectionnements, et tout en rendant, en passant, hommage à la modestie relative de ses goûts, puisqu'il se contente d'une baignoire en zinc pour se remettre des durs labeurs de la vie administrative, nous estimons, à notre grand regret, que cette demande de crédit ne peut être prise en considération.

» Les deniers publics, dont le Conseil général a la garde et la gestion, sont trop précieux, il y a trop d'intérêts généraux de première nécessité qui attendent depuis si longtemps, pour qu'il soit possible de satisfaire en ce moment les désirs du premier magistrat de l'arrondissement de Fougères. Il existe d'ailleurs, à quelques centaines de mètres de la sous-préfecture, un établissement d'hydrothérapie, qui suffira amplement, comme par le passé, aux besoins d'hygiène et de propreté.

» En conséquence, votre troisième Commission vous propose d'ajourner à des temps meilleurs la demande toute de luxe qui nous est adressée par l'administration préfectorale.

Après la lecture de ce rapport, M. le préfet serait, paraît-il, entré dans une violente colère et s'est écrié :

« J'avais recommandé à mes sous-préfets

d'apporter dans leurs rapports avec MM. les conseillers généraux toute la courtoisie dont il dispose. Je leur avais même recommandé la bienveillance la plus grande. Mais devant de pareilles imputations, je ne puis garantir que la bienveillance de M. le sous-préfet de Fougères soit acquise à M. Le Hérisse ! »

M. Le Bastard, président, a remis le préfet à sa place, en lui faisant observer que les conseillers généraux n'avaient que faire de la bienveillance de MM. les sous-préfets. « Ils nous la doivent à tous, a-t-il ajouté, conseillers généraux ou simples administrés. Nous les payons pour faire nos affaires, et non pour obtenir leur bienveillance. Et il en est de même de vous, M. le préfet, qui paraissez ici vouloir nous donner une leçon et nous donner des avis que nous n'avons pas à recevoir. »

PLUS D'HABIT NOIR !

Voici que la Société philanthropique des maîtres tailleurs de Paris et de Lyon lance ses foudres contre le classique habit noir en déclarant dans une circulaire « qu'il est indispensable de sortir de cet engourdissement qui dure depuis si longtemps et qu'il faut créer des modes nouvelles. »

Aussi la Société en question a-t-elle adopté dans ce but la toilette suivante :

« Habit à la française de couleurs vives, telles que grenat, bleu, saumon héliotrope et autres couleurs claires, avec revers et parements de soie et retroussis de couleurs tranchantes ; gilet blanc, soie ou laine, broché ou brodé, avec transparents assortis au revers de l'habit ; calotte gris clair ou perles et autres couleurs tranchantes ; bas assortis à la culotte ; souliers découverts, à boucles dorées ou argentées ; chemise et manchettes à jabots ; cravate blanche ou en dentelle ; chapeau à la française. »

Une grande fête dite « bal de la toilette » doit avoir lieu cet hiver à Paris et à Lyon, dans le but de stimuler cette renaissance de l'élégance.

L'habit noir n'a qu'à bien se tenir.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

UN DIMANCHE A PARIS

Train de plaisir à prix très réduits

La Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix exceptionnellement réduits, permettant de passer à Paris la journée du dimanche 7 septembre.

Ce train partira dans la soirée du 6 septembre.

Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 7 au 8 septembre.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de Montmorillon à Poitiers, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu, Clefs à Longué, La Bohalle à Savonnières, Dissay-sur-Courcillon à Mettray.

Des affiches spéciales placardées dans les

trez-vous la plaque ?

— Je vous demande un délai de trois ou quatre jours.

— Va pour quatre jours... Nous nous retrouverons ici, à pareille heure. Mais, ajouta Jobson sèchement, vous comprenez, Monsieur le Français, donnant, donnant ?...

— C'est entendu, Monsieur l'Anglais ; nous prendrons mutuellement nos sûretés. Dans quatre jours donc... Je vous salue !

— Au revoir, Messieurs.

On s'inclina cérémonieusement, et Jobson s'éloigna avec la rapidité de l'homme qui sait que « le temps est de l'argent. »

Le docteur avait assisté avec surprise à cette espèce de marché. Dès que le détective fut parti, il dit à Demoustier :

— Ah ! ça, tu sais donc où est la planche aux bank-notes ?

— Moi ? pas le moins du monde... Seulement il fallait intéresser l'agent anglais à notre malheureuse cliente.

— Fort bien ; mais dans quatre jours, quand il viendra réclamer...

— Qui vivra verra. Quelques mots échappés à Blaisot me font supposer... Tiens ! je ne veux pas perdre une minute pour savoir si mon

espoir est fondé.

— Que vas-tu faire ?

— Tu le sauras plus tard... Rentre chez toi, à ta fabrique de Saint-Mandé, et j'irai te rejoindre à l'heure du dîner.

— Ne pourrais-je t'être utile dans ton projet ?

— Non ; laisse-moi agir seul... et à bientôt !

Demoustier toucha la main du docteur et s'éloigna rapidement à son tour.

Dans la cour du palais, il trouva une voiture de place et y monta, en disant au cocher :

— A la prison de Mazas.

Moins d'une heure après, il arriva à Mazas, et comme, en sa qualité d'un des conseils de Blaisot, il avait une permission permanente pour communiquer librement avec le détenu, il fut admis aussitôt.

(A suivre.)

ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

Loudun, 31 août.

Le train 409 a tué une femme près de Saint-Léger.

Guéret, 1^{er} septembre.

Le train 2268, de Saint-Sulpice-Laurière à Montluçon, a déraillé ce matin à 5 heures 45 dans la commune d'Arrènes.

Plusieurs voyageurs sont morts. Beaucoup ont été grièvement blessés et transportés à Laurières (Haute-Vienne).

17 wagons ont été complètement brisés.

Montrejeau, 1^{er} septembre.

Le train 532 a complètement déraillé au kilom. 105 sur la ligne de Bayonne, hors la voie descendante. La machine et le fourgon ont été renversés. Pas d'accidents de personne.

Chalons-sur-Saône, 1^{er} septembre.

Le train de marchandises 2493 a déraillé au kilom. 44600, ligne de Chagny-Dôle. Rupture d'essieu au wagon 67618. Pas d'accident de personne.

Bordeaux, 1^{er} septembre.

Hier, 31 août, le train facultatif n° 36 a tué M^{me} Pidoux, en gare de Soulac-les-Bains.

Bernay, 1^{er} septembre.

Chef d'équipe Bacher tué par le train 105 d'Evreux, en gare de Glos-Montfort, le 31 août, à 7 heures du soir.

FAITS DIVERS

UNE ASCENSION

Dimanche, l'ascension du ballon la *Patrie* a été très mouvementée.

Le ballon est parti dans l'après-midi de l'usine de Courbevoie, monté par deux jeunes gens, MM. Leprince et Dumuid.

En quittant terre, le ballon a accroché les

branches d'un arbre et M. Leprince a constaté une petite déchirure dans la soie de l'aérostat qui a continué à s'élever rapidement, emporté par un vent violent ; mais, arrivé à mille mètres au-dessus du Bois de Boulogne, une explosion s'est produite et l'aérostat, qui avait une déchirure d'un mètre cinquante, s'est mis à descendre avec une vitesse vertigineuse. Heureusement, l'enveloppe en se déchirant a formé parachute ; les jeunes aéronautes n'ont pas perdu leur sang-froid : ils ont jeté par-dessus le bord le lest dont ils disposaient.

Grâce à cette manœuvre, habilement exécutée, ils ont atterri dans un jardin, à Issy, banlieue de Paris.

Un aéronaute a été légèrement contusionné.

Une foule nombreuse, qui suivait le drame avec anxiété, était accourue et les a aidés à sortir de la nacelle.

NEIGE EN AOUT

Les saisons sont changées. Après les ouragans et les cyclones constatés sur tous les points du globe, voici qu'on annonce que la neige a fait son apparition à Metz.

Le peintre C... fait les honneurs de son atelier à un brave pépiniériste, son voisin de campagne.

— Comment trouvez-vous cet *Adam et Eve au paradis terrestre* ?

— Très joli, mais...

— Quoi ?

— Vous avez mis dans la main d'Eve une variété de pommes qui n'est connue que depuis une vingtaine d'années, pas plus.

MARCHÉ de Saumur du 30 Août 1890

Froment-commerce, hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 35	Veu	2
Méteil	14 30	Mouton	2 40
Seigle	10 30	Porc	1 60
Orge	11 75	Poulets la couple	3 50
Avoine	8 50	Dindonneaux	8
Sarrasin	—	Canards	3 50
Haricots blancs	25	Oies	9
Haricots rouges	25	Beurre le kilog.	2
Fèves	—	(Eufs la douzaine	0 90
Noix	17	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	45
Sel les 100 kil.	15	Luzeerne	35
Son	13	Paille	30
Pommes de terre, la barrique	10	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de	—	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
157 kilog.	56	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0 f. 36	—	Charbon de bois, les	—
id. 3 ^e id. 0 f. 35	—	100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souza et environs	la barrique 115
Champigny	120
Varrains	115
Bourgueil	120
Restigné	120
Chinon	115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 140
Ordinaires, environs de Saumur	125
Saint-Léger et environs	100
Varrains et environs	125
Le Puy-Notre-Dame et environs	90
La Vienne	95
Cidre de Bretagne	la barrique 40
Cidre de Normandie	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison L.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Avis aux Chasseurs

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Maison ne vendant que des produits supérieurs.

Depuis 1 fr. 25 la boîte

Pâtés de foie gras truffé,	Depuis 1 fr. 25 la boîte
— de faisan,	
— de grives,	
— d'alouettes de Pithiviers,	
— de bécasses,	
Rillettes de Tours,	
Civet de lièvre,	
Galantine de bœuf,	
— de jambon,	
Etc., etc., etc.	

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

LES IMMEUBLES

Ci-APRÈS DÉSIGNÉS

Dépendant de la terre du Bellay, et situés communes d'Allonnes, Neuillé, Vivy et Saint-Lambert-des-Lévéés.

1^o La RÉSERVE du PLESSIS, communes d'Allonnes et Neuillé, comprenant : maison d'habitation, cour, jardin, taillis, châtaigneraie, landes et sapinières, H. A. C. contenant..... 71 94 40

2^o La FERME du PLESSIS, commune d'Allonnes, avec prés, en Saint-Lambert et Vivy, et landes, en Neuillé..... 44 58 42

3^o La FERME de la BARBILLONNIÈRE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert et Vivy, et landes en Neuillé..... 70 89 47

4^o La FERME de l'ANERIE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert et landes en Neuillé... 28 24 34

5^o La FERME de l'AUNAY, commune d'Allonnes, avec landes en Neuillé..... 32 6 60

6^o Le MOULIN dit le Petit-Moulin, commune d'Allonnes..... 9 68 60

7^o La PRAIRIE des PRÉAUX, commune d'Allonnes, et autres prés séparés. 19 97 70
Total des contenances..... 277 39 23

S'adresser, pour traiter, à MM. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, et DESCHAMPS-ÉPAGNEUL, propriétaire à Allonnes ;

Et, pour tous renseignements, audit notaire. (604)

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de départ.

Le DIMANCHE 7 septembre 1890, à 1 heure du soir, au château de Beauregard, commune de Trèves-Cunault, autrefois occupé par M. HIRSCHLER.

Il sera vendu :

Deux chambres à coucher en acajou et palissandre, comprenant bois de lits, armoires à glace, commodes-toilette, tables de nuit, vieux coffre en bois sculpté, commode-bureau, armoires, tables, guéridons, liseuse, fauteuils, chaises, glace, pendules et flambeaux, rideaux, carpettes, tentures ; Articles de literie, selle et bride, cuisinière en fonte, vins blanc et rouge en bouteilles, futailles, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER UNE MAISON

Rue de la Grise, n^o 7.

A VENDRE

Deux CHIENNES couchantes, bien dressées, race St-Germain, blanches et oranges.

S'adresser au garde du château de Lançon, à Brézé.

A LOUER MAISON ET MAGASIN

Rue Nationale,

Comprenant : 1^{er} et 2^e étage, cour, cave, grenier, buanderie, etc.

S'adresser au bureau du journal.

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

Étude de M^e BRETON, notaire à Varennes.

COMMUNE DE VARENNES

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 14 septembre 1890, à 2 heures après-midi, à la Mairie de Varennes,

235 Peupliers, dits Bouillards divisés en 3 lots.

Nombre Mises à prix

1^{er} lot, au Champ-Bertin..... 47 129 fr.
2^e lot, à la Boire-du-Coin..... 140 426 »
3^e lot, au port de Montsoreau... 48 529 »

Totaux... 235 1084 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e BRETON, notaire à Varennes, dépositaire du cahier des charges. (674)

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÈTRE DES PLAIES, ULCÈRES, VARICÈLES considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

M^{me} MARTIN-DESPRÉS donne, à domicile, des leçons de français et d'anglais.
Rue Cendrière, n^o 4.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.
S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (13)

CHASSEURS

Faites vos provisions à

l'Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÈANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée.....	la boîte	4 40
Galantine de volailles truffée.....	—	2.50 et 4.25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.....	—	2.75 et 4.50
Pâté de foie gras truffé.....	—	2.75 et 4.50
Mortadell de Bologne.....	—	1.40 et 2 »
Galantine de bœuf.....	—	1.40 et 2.25
— de jambon.....	—	1.50 et 2.75
Langue de bœuf.....	—	2.50

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

VIN BRAVAIS
aux Tannates de Caféine, Cocoline et Théobromine
PRINCIPES ACTIFS DU KOLA, COCA, GUARANA et CACAO réunis
PRIX DE LA BOUTEILLE : 5 FRANCS
Le VIN BRAVAIS est le plus efficace des Stimulants et Stomochiques, le plus agréable des fortifiants et anti-nerveux employés en médecine, et le plus puissant des toniques connus à ce jour. (Presse Médicale et Scientifique) Gazette des Hôpitaux (1^{er} Mai 1880) L'Union Médicale (23 Avril 1880) Semaine Médicale (11 Mai 1880) Le Progrès Médical (12 Avril 1880) Bulletin Médical (30 Avril 1880) L'Hygiène Pratique (30 Mars 1880) Un Gobelet-Mesure décoré, en cristal de Baccarat, servant à doser le VIN BRAVAIS, accompagne chaque bouteille.
Demandes et Renseignements : RAOUL BRAVAIS, 1, rue Chabanais, Paris
Dépositaire du Vin Bravais, à SAUMUR : L. PEYRAMAURE.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30
Chartres	6 »		9 34	10 12	9 41	10 12
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	1 13	5 54
Liniers-Bouton	11 29		»	3 17	»	6 4
Vernantes	11 43		»	3 30	»	6 14
Blou	11 54		»	3 41	»	6 24
Vivy	12 2		»	3 49	»	6 34
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15		1 38	4 2	1 48	2 22
(départ)	12 23		1 44	4 14	1 54	2 28
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	»	7
SAUMUR (Etat) (arrivée)	12 41		»	4 34	»	7 11
(départ)	8 31	10 37	»	4 41	»	6 50
Nantilly (départ)	8 37	10 44	»	4 23	»	7 3
Chacé-Varrains	8 47	10 52	»	4 29	»	7 9
Brézé-Saint-Cyr	9 11	»	»	4 37	»	7 17
Montreuil-Bellay	9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25
Thouars	10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52
Saintes		3 58	4 30	8 42	4 40	5 20
Bordeaux			6 24	11 52	6 22	7 53
			9 52	4 18	9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 40		8 20	
Saintes			7 12	9 9	11 39	5 13
Niort	5 25		9 42	10 51	2 5	5 35
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15
Montreuil-Bellay	9 40	6 57	1 7	2 37	5 1	9 41
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18	»	2 51	5 16	9 41
Chacé-Varrains	10 11	7 27	»	2 58	5 24	9 50
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32	»	3 3	5 29	9 55
SAUMUR (Etat) (arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin	3 13	5 42	10 3
(départ)	7 25	11 25	»	2 52	5 20	»
Nantilly (départ)	7 36	11 36	»	3 4	5 31	»
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39	10 59
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43	11 7
Vivy	8 14	12 10	»	3 28	5 57	»
Blou	8 20	12 19	»	3 36	6 6	»
Vernantes	8 33	12 33	»	3 47	6 19	»
Liniers-Bouton	8 46	12 45	»	3 58	6 31	»
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45	11 44
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58	12 33
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4	3 26
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27	5 10

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	4 56	9 45
Chinon	9 4	1 7	4 10	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 34	9 5
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	10 32
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	
Moncontour	7 41	10 47	2 42	
Loudun	8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.) (départ)	9 19	3 21	4 35	
la Vaudelnay	6 50	9 27	4 20	5 9
Baugé	7 2	9 39	4 46	5 10
— (départ)	7 14	9 51	5 30	5 21
Loudun	7 22	9 58	6 16	5 29
Doué	7 45	10 20	7 5	5 49
Martigné	9 12	11 45	10 7	7 12

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40		7 30	11 48
Martigné	6 1	8 26	11	1 12
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51
Montreuil (ar.) (départ)	6 48	9 26	12 51	2 1
— (départ)	7 38		1 26	2 21
Loudun	8 24		4 14	3 10
Moncontour	8 56		6 10	3 43
Poitiers	10 33		10 40	5 22

LIGNE D'ORLÈANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 10
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42	6 10
Les Rosiers	7 19	10 58	12 46	3 52	6 23	6 32
St-Clément	7 26		12 53	3 59	6 32	6 41
St-Martin	7 33		12 59	4 7	6 41	6 41
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56
Varennes	8 5	11 26	1 27	4 45	6 17	7 39
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 35
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35
Tours ar.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14
Paris ar.	10 39	4 48	10 46	2 35	11 58	5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.		Omn.	
	soir	soir	matin	matin	matin	matin
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5 43	7 15	10 47	2 53	5 25
Langeais	2 13	5 8	11 39	3 30	6 43	8 9
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 54
Varennes	6 32	8 54	12 22	4 5	7 12	10 42
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 9	7 12
— (départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 5	7 25
Saint-Martin	7 6	9 26	12 51	5 7	7 32	7 32
Saint-Clément	7 13	9 33	12 57	1 4	4	